

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal
tenue le 18 février 2008, à 20h30, à la salle du conseil,
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon**

Présents : Jean-Claude Dumoulin, maire
David Althot, conseiller
Jean-Guy Pelletier, conseiller
Eric Desrosiers, conseiller
Gino Boucher, conseiller

Les membres présents forment quorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2008-02-031

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – OPÉRATEUR-JOURNALIER

Considérant qu'en vertu de l'article 2.07 c), « *lorsque le salarié surnuméraire est mis à pied et qu'il a accumulé huit cent (800) heures de travail auprès de l'employeur, il est inscrit sur une liste de rappel et il y demeure pour une période de douze (12) mois* » ;

Considérant que Daniel Gauthier a accumulé à ce jour 776.50 heures de travail et que le conseil doit se prononcer sur la poursuite de son emploi à la municipalité de Lac-au-Saumon ;

En conséquence, il est proposé par Gino Boucher, appuyé par David Althot (3 pour, 2 contre) et résolu de conserver Daniel Gauthier à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉ

2008-02-032

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Gino Boucher, appuyé par David Althot de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h15.

ADOPTÉ